



Violences sexuelles : les enfants handicapés victimes doivent être entendus

Marie Rabatel

Un enfant handicapé est plus exposé aux violences sexuelles qu'un enfant valide. Y compris dans les institutions où leur parole est souvent niée. Pour la spécialiste Marie Rabatel, il est urgent de se donner les moyens d'entendre la voix de ces victimes.

Les chiffres sont glaçants : un enfant handicapé est jusqu'à cinq fois plus exposé aux violences sexuelles qu'un enfant sans handicap. Neuf femmes autistes sur dix rapportent avoir subi des violences sexuelles, et près de la moitié avant l'âge de 14 ans (1). Pourtant, ces statistiques terrifiantes s'écrasent contre un mur d'apathie collective. Ensevelies sous un silence complice, ces révélations ne suscitent que trop rarement l'indignation qu'elles méritent. Ce silence n'est pas innocent. Il naît d'un mépris enraciné, de la lâcheté d'une société qui choisit délibérément de ne pas croire ces enfants. Leur parole est systématiquement mise en doute, comme si leur différence les rendait incapables d'exprimer la réalité de ce qu'ils subissent.

Cette défiance repose sur des préjugés profondément ancrés. La singularité de leur communication, leurs comportements atypiques, tout devient prétexte à invalider leurs récits. Ils subissent une double peine : celle d'être victimes de violences, puis celle de voir leur souffrance niée, minimisée, ignorée. La société se raconte des mensonges pour justifier son inaction, prétendant que ces enfants ne comprennent pas ou sont insensibles à ce qu'ils subissent. Mais ces croyances erronées les isolent davantage. Lorsqu'un enfant handicapé dénonce une violence, son témoignage est trop souvent balayé par ceux-là mêmes qui devraient le protéger. Cette culture du déni alimente l'impunité des agresseurs et réduit les victimes à un silence assourdissant.

Dans les institutions spécialisées, ce silence prend une tournure encore plus sinistre. Ces lieux, censés être des refuges, se transforment en sanctuaires pour les prédateurs. Les murs de ces établissements masquent des souffrances indicibles. Là, à l'abri des regards, règne une loi du silence qui protège les agresseurs et condamne les enfants à endurer des violences ininterrompues. L'absence de moyens adaptés pour recueillir leur parole, couplée à leur isolement, crée un terreau fertile pour ces violences.

Pourtant, l'espoir existe. Le reportage dans *l'Œil du 20 heures* sur France 2, le 20 novembre (2), met en lumière l'histoire d'un enfant qui, grâce à la communication alternative et augmentée (CAA), a pu désigner son bourreau. Grâce à ces pictogrammes, l'enfant a pu témoigner des viols dont il était victime. Il aura permis de mettre fin à des crimes sexuels, sauvant ainsi d'autres enfants des mains du pédocriminel. Ce récit rappelle avec force une vérité élémentaire mais trop souvent ignorée : ces enfants ont une voix. Fragile parfois, singulière souvent, mais une voix qui, lorsqu'elle est entendue, peut sauver des vies. Pourtant, les moyens nécessaires à leur expression restent bien trop souvent absents des institutions qui les accueillent. Cette carence criante est une trahison : elle reflète l'indifférence d'un système qui déshumanise ces enfants et minimise leur souffrance.

C'est le regard de notre société qu'il faut interroger

Il est urgent de déconstruire ce système gangrené par le mépris et l'indifférence. La désinstitutionnalisation, qui vise à permettre aux enfants handicapés de grandir dans un cadre familial et inclusif, est une nécessité absolue. L'article 19 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) (<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities>) affirme leur droit de choisir leur lieu de vie et d'accéder aux services essentiels pour participer pleinement à la vie de la société. Or, en 2024, des familles sont encore contraintes de placer leurs enfants en institution par manque de solutions adaptées. L'argent continue de financer des infrastructures plutôt que des initiatives favorisant leur dignité et leur intégrité.

Mais au-delà des chiffres et des politiques, c'est le regard même de notre société qu'il faut interroger.

Pourquoi détournons-nous les yeux devant ces enfants victimes ? Pourquoi tolérons-nous qu'ils soient abandonnés, au prétexte qu'ils s'expriment autrement ? Ce déni collectif est une forme de violence morale, un abandon de notre responsabilité la plus élémentaire : protéger les plus vulnérables.

Les conventions internationales, telles que la Convention internationale des droits de l'enfant (<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child>) (Cide) et la CDPH, proclament avec force que tous les enfants ont droit à la protection, à l'expression et à la dignité. Mais ces engagements restent vides de sens si nous continuons à les trahir par notre inaction. Il est impératif de former les professionnels – enseignants, soignants, travailleurs sociaux – à reconnaître les signes de violence, à déceler le psychotraumatisme, et surtout, à accueillir la parole des enfants avec bienveillance et sérieux. Nous devons créer des mécanismes de signalement accessibles, efficaces et infaillibles, et investir massivement dans des outils adaptés pour permettre à ces enfants de communiquer, quel que soit leur mode d'expression.

Ne pas entendre ces enfants est un acte de complicité

Ne pas entendre ces enfants, c'est leur infliger une seconde condamnation, plus insidieuse encore que la première. Ce mépris de leur parole n'est pas une simple omission : c'est une violence institutionnalisée, un acte de complicité qui prolonge leur calvaire et garantit l'impunité de leurs bourreaux.

Pour briser ce cercle infernal, des mesures concrètes et immédiates s'imposent : l'application stricte des articles 12 et 13 de la Cide, qui garantissent aux enfants handicapés le droit d'être entendus ; le développement systématique des dispositifs de communication alternative ; la vérification de la mise en place des dispositifs de protection la protection des lanceurs d'alerte ; et un contrôle rigoureux de l'honorabilité dans les établissements spécialisés. Mais aussi, c'est un bouleversement culturel que nous devons opérer. Nous devons cesser de percevoir ces enfants comme des êtres à part et les considérer pour ce qu'ils sont : des êtres humains, dotés de droits, de dignité, et d'une voix.

(1) 9 femmes autistes sur 10 victimes de violences sexuelles dont 47 % avant 14 ans. (<https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fnbeh.2022.852203/full>)

(2) Documentaire l'Œil du 20 heures (https://www.francetvinfo.fr/sante/handicap/ces-victimes-que-personne-ne-voulait-entendre_6909215.html) , JT France 2 du 20 novembre.

Vous souhaitez publier une tribune dans *Libération* ? Pour connaître nos conseils et la marche à suivre, ainsi que l'adresse à laquelle nous envoyer vos propositions, rendez-vous dans la section «Proposer une tribune» en bas de cette page puis écrivez à (<https://mailto:idees@liberation.fr>)idees@liberation.fr (<mailto:idees@liberation.fr>).

Cet article est paru dans *Libération* (site web) (https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/violences-sexuelles-ecouter-les-enfants-handicapes-est-un-imperatif-de-societe-20241201_DYLPQ43DZBAP7LN2LSSWKVIB4/)

Illustration(s) :

Capture extraite de «l'Œil du 20 heures» du 20 novembre..

Capture extraite de «l'Œil du 20 heures» du 20 novembre..

© 2024 Libération. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

Publi© Certificat émis le **4 décembre 2024** à **BIBLIOTHEQUE-NATIONALE-DE-STRASBOURG** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20241201-LIF-out79c0_47